



Gérant d'une SARL a 50/50% Avec son associé

Par **Soniaflo**, le **13/07/2017** à **01:14**

Bonsoir,
Mon beau-père est co gérant a 50/50 Avec son associé d'une SARL de couverture et maconerie
Et son associé veut fermer la boite crée il y a 5 ans
Sachant que Mon beau-père à 51ans et son associé 31ans
Son associé veut une liquidation
Quel recours, Que doit faire Mon beau-père
Pour ne pas être dans la "merde"
Il y a dans leur entreprise deux salariés, Un CDD et un apprenti
Par ou commencer???
Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **13/07/2017** à **11:39**

Bonjour,
Votre beau-père est-il par ailleurs salarié, avec fiche de paie et cotisations chômage ?
Pour rappel, les dirigeants de sociétés tels que les gérants, et les associés ne bénéficient pas en principe de la garantie UNEDIC. Ils ne peuvent donc bénéficier des allocations chômage, à moins d'être titulaires d'un contrat de travail. L'UNEDIC apprécie au cas par cas, l'existence et la validité du contrat de travail selon certaines modalités.

Par **Soniaflo**, le **13/07/2017** à **12:55**

Bonjour

Non il n'est pas salarié

Donc il n'a pas le droit au chômage

Changement aujourd'hui, son associé démissionne et il dit qu'il demande Rien

Quelle est la procédure à suivre pour ne pas avoir de surprise par la Suite???